

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents: MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir: COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25
Votants : 28
Pour : 28
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-120 - BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°01

Dans le cadre d'un nouvel emprunt contracté par la commune pour le financement de ses projets structurants (extension de l'école maternelle du Lac de Labou et le financement des équipements de la maison de la culture tranche 2) d'un montant de 350 000.00€.

Le budget primitif 2024 ouvre 200 000.00€ de crédit à la ligne 1641 « Emprunts en euros », il est nécessaire d'ouvrir des crédits par révision de crédits tant en recettes qu'en dépenses d'investissement et de procéder à des ajustements dans la répartition des crédits de la section investissement en dépense.

| Chapitre/Article | Libellé | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|--|---------------|---------------|
| Investissement | | | |
| 16/1641 | Emprunts en euros | | + 150 000.00€ |
| OP280 | Informatiques Mairie | + 18 000.00€ | |
| OP332 | École Maternelle (Canal des deux mers) | + 5 000.00€ | |
| OP432 | Nouvelle école élémentaire (Jean de La Fontaine) | + 20 000.00€ | |
| OP440 | Maternelle du Lac | +11 000.00€ | |
| OP443 | Cimetières | + 10 000.00€ | |
| OP444 | École élémentaire Georges Brassens | + 26 000.00€ | |
| OP438 | Médiathèque (maison de la culture) | + 60 000.00€ | |
| | | + 150 000.00€ | + 150 000.00 |

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°01 du budget primitif 2024 de la commune de Saint-Jory

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de ladite décision modificative.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 05/07/2024


Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS


Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240625-DELIB2024120-BF
Reçu le 05/07/2024

